

Contribution du Canada au régime du CTBT

Le Canada met actuellement en place 15 stations de surveillance (trois stations sismiques de base et six stations auxiliaires, quatre radionucléides, un hydroacoustique et un infrason) et un laboratoire de radionucléides, ce qui constitue notre part du Système de surveillance international. Les installations de contrôle dans les technologies sismique, hydroacoustique et infrason sont gérées par la Commission géologique du Canada (GSC) de Ressources naturelles Canada (RNCan) et la GSC dirigera également le Centre national de données pour rassembler tous les renseignements au Canada. L'autorité nationale canadienne du CTBT, présidée par le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), et comprenant tous les ministères fédéraux concernés, a la responsabilité globale de mettre en oeuvre le Traité au Canada et doit servir aussi de point central de liaison au Canada avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBTO) située à Vienne, et avec les autres États parties. On espère que l'installation de nos stations et de nos laboratoires de contrôle, ainsi que du Centre national de données, sera terminée avant que le Traité n'entre en vigueur.